

La veille de ces fêtes, vendredi 5 octobre, il y a eu jeûne strict et prières publiques. Pendant les trois jours de fêtes, il y a eu procession, de la cathédrale à la Basilique de Saint-Pierre *in ciel d'oro*, et messe pontificale dans les deux églises. Les fêtes se sont terminées par un salut solennel, donné le mardi soir à la Basilique de Saint-Pierre, et suivi de la bénédiction avec le Très Saint Sacrement par le cardinal Ferrari, archevêque de Milan

Des trains spéciaux avaient été organisés pour les nombreux fidèles de la Lombardie, de la Vénétie, de l'Emilia et du Piémont, qui avaient voulu se rendre à ces fêtes religieuses.

## DECRETS ET SOLUTIONS

### SCAPULAIRE DU MONT-CARMELO

Le scapulaire du Mont-Carmel doit être imposé séparément, et le prêtre qui le confère doit se servir de la formule spéciale prescrite à cet effet, mais il n'est pas défendu de porter ce scapulaire attaché aux autres, par un seul et même cordon double. (Nouv. Rev. Th. Oct. 1900.)

Il n'est pas nécessaire que l'inscription matérielle des noms dans le registre soit faite par le Directeur de la Confrérie suivant la règle générale, tracée à ce sujet par la S. C. des Indulgences le 25 sept. 1745 : *Inscriptio materialis a quocumque fieri potest dummodo ab habente facultatem tantum, Christi fidelis sit rite receptus.*

### VOILE HUMÉRAL

Pour la bénédiction comme pour la procession du T. S. Sacrement, le voile huméral doit toujours être de